



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 17 FEVRIER 2022**

Date de convocation :

10/02/2022

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Têt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude AYMERICH, 1^{er} Maire-Adjoint

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : William BURGHOFFER (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Annabelle ALESSANDRIA (pouvoir à Claude AYMERICH), Alain DOMENECH (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Alain MARGALET), Jade SAVOYE (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE)

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/08 : PARTICIPATIONS 2022 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE D'ILLE SUR TET.

Le 1^{er} Maire-Adjoint explique qu'il est nécessaire de valider les participations 2022 au Syndicat de voirie.

Les besoins sont les suivants :

- Participation au financement des opérations d'investissement : 136 150,51 €
- Participation au fonctionnement : 52 731,25 €.

Le 1^{er} Maire-Adjoint demande à l'assemblée de se prononcer.

**Entendu le rapport, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Par 23 voix POUR 6 voix CONTRE 0 ABSTENTION**

VALIDE les participations au syndicat de voirie d'Ille sur Têt pour l'exercice 2022 comme détaillé ci-dessus.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Têt, le 17 février 2022

Le 1^{er} Maire-Adjoint délégué,

Claude AYMERICH

